

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Requérant: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Requérant

Interlocuteur

Tél.

E-mail

Fax

Rue

NPA et localité

Nous sollicitons l'(les) assurance(s) suivante(s) pour l'opération d'exportation décrite ci-dessous :

- assurance du risque de fabrication assurance de crédit fournisseur
 assurance de garanties contractuelles assurance du risque de confiscation
 assurance de crédit fournisseur combinée avec une assurance de crédit acheteur

aux conditions générales d'assurance actuellement en vigueur pour l'assurance contre les risques à l'exportation demandée.

Demande

d'accord de principe (GV)

de police d'assurance (VP)

Limitation de l'assurance aux risques politiques

oui

non

Pays de l'auteur de la commande:

Pays du garant éventuel:

Remarques importantes:

La SERV se tient à votre entière disposition pour vous informer et vous conseiller à tout moment !

Vous trouverez les conditions générales d'assurance actuellement en vigueur, le tarif des primes applicable, les formulaires actuels ainsi que de plus amples informations sur le site Internet de la SERV (www.serv-ch.com).

Veuillez ne joindre à cette demande aucun contrat ni document contractuel. Des primes administratives pourront être perçues en fonction de l'ampleur du travail engendré par le traitement de votre demande (cf. tarif des primes de la SERV).

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



1. Auteur de la commande étranger: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Statut de l'acheteur

Raison sociale
Rue

Groupe
Secteur
d'activité

NPA et localité
Pays

Nous participons au capital de l'entreprise auteur de la commande et/ou exerçons une influence déterminante sur sa gestion:

2. Opération d'exportation/Projet:

Nom du projet / n°

Type de marchandise:

Désignation en anglais:

Lieu de destination de la marchandise :

Lieu d'implantation (si différent du lieu de destination) :

Etat de la marchandise/de l'installation:

La marchandise/l'installation fait partie d'un projet global:

Commentaire au sujet de l'opération d'exportation/du projet :

3. Contrat d'exportation:

N° de référence (n° de commande/de contrat):

(date)

entré en vigueur

(date)

4. Montant de l'opération:

4.1 Risque de fabrication: (à ne remplir qu'en cas de demande d'une assurance du risque de fabrication)

Prix de revient total en CHF:

dont demandé pour la couverture en CHF:

4.2 Montant de l'opération :

Montant total

Monnaie du contrat:

dont:

- livraison

- prestation (p.ex. montage, formation)

- frais de financement annexes

(% de la prime SERV inclus)

- intérêts capitalisés pour la durée de la construction

majoré des intérêts

(taux d'intérêt

% p.a.)

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



4.3 Police en monnaie étrangère avec une durée d'au moins 24 mois:

Les transactions en monnaie étrangère peuvent être couvertes soit sous forme d'un risque monétaire éventuel (avec/sans limitation) ou en tant que police en monnaie étrangère (EUR/USD).

Remarque: dans le premier cas, le dédommagement est effectué en CHF, dans le deuxième cas en monnaie étrangère (veuillez consulter notre site Internet www.serv-ch.com pour de plus amples informations).

Monnaie:

Demande en monnaie étrangère

(possible en EUR ou en USD)

Prime d'assurance en CHF ou en monnaie du contrat

(cf. 'information' sur le site Internet)

Risque monétaire éventuel avec limitation de cours Risque monétaire éventuel sans limitation de cours

Des opérations d'exportations en monnaie étrangère peuvent être couvertes avec limitation de cours (le cours de référence de la Banque nationale suisse à la date qui précède la décision définitive de la SERV est appliqué; sans supplément de prime) ou sans limitation de cours (risque monétaire éventuel; supplément de prime 10 %).

5. Origine de la marchandise/valeur ajoutée suisse:

La livraison est d'origine suisse

La livraison n'est pas d'origine suisse

La valeur ajoutée suisse s'élève à _____ %

(Différence entre la valeur de l'opération [100%] et le prix de revient des livraisons étrangères sous-traitées en %. Cf. information «Origine de la marchandise» sur le site Internet de la SERV sous «Downloads»)

5.1 Livraisons étrangères sous-traitées:

Le prix de revient des livraisons étrangères sous-traitées s'élève au maximum à : _____ % de la valeur de livraison; cela comprend les livraisons/prestations d'une société locale dans le pays acheteur d'au maximum _____ % de la valeur de la livraison.

Lorsque les livraisons d'un sous-traitant représentent plus de 10 %, veuillez joindre une liste avec les détails suivants :

Pays fournisseur	Nom/Localité	Marchandise	Prix de revient en CHF	% de la val. de la livraison
------------------	--------------	-------------	------------------------	------------------------------

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



5.2 Sous-traitants suisses :

Lorsque la valeur de la livraison par sous-traitant suisse dépasse 5 mio. CHF ou qu'une société commerciale intervient comme requérant, une liste avec les détails suivants doit être jointe:

Nom/Localité	Marchandise	Prix de revient en CHF	% de la val. de livraison
--------------	-------------	------------------------	---------------------------

6. Conditions de paiement contractuelles:

Montant en % de la valeur totale

Acompte

Encaissement

Paiement intermédiaire

à assurer:

Crédit fournisseur

remboursable en

payable:

égales, 1ère tranche mois après le «starting point» suivant:

ou

Autres données:

6. Sûretés pour:

Paiement intermédiaire

Type:

Explications supplémentaires:

Banque émettrice de la L/C / Garant: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Nom:

Adresse:

Pays:

Statut:

Crédit fournisseur

Type:

Explications supplémentaires:

Banque émettrice de la L/C / Garant: (veuillez indiquer la raison sociale et l'adresse complètes)

Nom:

Adresse:

Pays: Adresse:

Statut:

Constitution des sûretés:

La durée de validité des sûretés est suffisante

Justification:

Quelles mesures réduisant le risque (p.ex. sûretés réelles, réserve de propriété) sont en négociation / convenues?

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



7. Cession:

Le requérant demande l'autorisation de céder le contrat d'assurance suivant:

- Assurance du risque de fabrication Assurance du crédit fournisseur
 Assurance des garanties contractuelles Assurance du risque de confiscation

les

Banque: Interlocuteur :

Adresse complète:

La cession s'opère avec notification sans notification

8. Garanties contractuelles: (à ne remplir qu'en cas de demande d'une assurance de garanties contractuelles)

Monnaie du contrat:

Montant: Dates prévues: de: à:

Garantie de soumission:

Garantie de restitution d'acompte:

Garantie de livraison et bonne exécution:

Garantie de qualité:

Lorsque la durée de l'assurance est d'au moins 24 mois :

- Risque monétaire éventuel avec limitation de cours Risque monétaire éventuel sans limitation de cours

9. Assurance du risque de confiscation: (à ne remplir qu'en cas de demande d'une assurance du risque de confiscation)

Monnaie du contrat:

Dates prévues:

pour:

Prix de revient:

de: à:

Appareils

Marchandises

10. Données-clés:

Données-clés (date)

Mois dès la conclusion du contrat

(seulement pour accord de principe)

Entrée en vigueur du contrat:

(uniquement pour l'assurance du risque de fabrication)

Première livraison/tirage:

Païement intermédiaire :

Dernière livraison/tirage :

Début de la prestation: (montage etc.)

Fin de la prestation:

Date de mise en service:

Starting Point:

Délai maximal de crédit :

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



11. Expériences de paiement avec...

**l'auteur de la com- le garant étranger:
mande étran. :**

- a) Nous travaillons avec cet acheteur depuis:
- b) Jusqu'à présent, toutes les obligations ont été rem- oui non* oui non*
plies sans prolongation ni retard
- c) Existence de créances couvertes et/ou de créances non oui* non oui*
non couvertes

* précisions nécessaires

12. Environnement

13.1. Information concernant la procédure d'examen

Procédure d'examen de l'OCDE

Les livraisons avec une période de remboursement du crédit ≥ 2 ans doivent être soumises à la **procédure d'examen de l'OCDE**¹. En l'occurrence, il est demandé de répondre à toutes les questions du chapitre 13. Veuillez joindre à votre demande d'assurance toutes les autres informations disponibles concernant l'environnement. En cas de besoin, la SERV se réserve le droit de demander à l'exportateur des informations supplémentaires sur les aspects environnementaux de l'opération.

Procédure d'examen simplifiée

La procédure d'examen simplifiée de la SERV s'applique à tous les autres projets. Dans ce cas, il n'est pas nécessaire de répondre aux questions 13.5.a)-13.5.c). relatives à la procédure de l'OCDE. En cas de besoin, la SERV se réserve le droit de demander à l'exportateur des informations supplémentaires sur les aspects environnementaux de l'opération.

13.2. Questions relatives au lieu d'implantation

Le projet ou l'installation existante à laquelle les exportations sont destinées se situe dans ou à proximité de:

Nature

- Forêts à protéger, réserves naturelles et lieux à forte diversité biologique (cf. liste de l'ONU sur les régions protégées: www.unep-wcmc.org/wdpa/)
- Zones humides, telles que rivières, lacs, côtes ou marais. (cf. liste de l'ONU sur le «Patrimoine mondial» <http://whc.unesco.org/pg.cfm?cid=31> ainsi que dans la Convention de Ramsar www.ramsar.org/index_key_docs.htm)
- Site avec gisement d'eaux souterraines, changements du niveau de la nappe phréatique

Population

- Zones habitées par des groupes de population indigène
- L'implantation entraînerait le déplacement de populations

Biens culturels

- Zones d'importance sur le plan archéologique ou culturel (cf. liste de l'ONU sur le «Patrimoine mondial»)

Lieux d'implantation qui ne sont pas environnementalement sensibles:

- Le lieu d'implantation n'est situé dans aucune des régions/zones susmentionnées.

¹ Recommandation révisée du Conseil sur des approches communes concernant l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, adoptée par le Conseil de l'OCDE le 12 juin 2007: <http://www.oilis.oecd.org/olis/2007doc.nsf/LinkToFrench/NT00002B8E?OpenDocument>

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



13.4. Autres documents relatifs aux aspects environnementaux

Veillez joindre les documents suivants à votre demande, si disponibles:

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> le rapport de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE) | <input type="checkbox"/> Certificats de gestion de l'environnement (par.ex. ISO 14 0001) de l'auteur de la commande ou du responsable du projet |
| <input type="checkbox"/> Résumé de l'EIE | <input type="checkbox"/> Rapports sur le déplacement de population |
| <input type="checkbox"/> Rapports sur le respect des lignes directives nationales portant sur l'environnement (par. ex. seuil d'émission) | <input type="checkbox"/> Rapports sur la consultation de la population locale |

13.5. Propriétés du projet

a) Nouveau projet vs. installations existantes

- Livraison de biens d'investissements et fourniture de prestations pour des installations existantes sans changement majeur dans la performance ou la fonction de l'installation.²
- Livraison de biens d'investissements et fourniture de prestations pour de nouvelles entreprises dans les arts et métiers, l'industrie ou les infrastructures

b) Rôle de l'exportateur suisse

- Fournisseur indépendant/Entrepreneur général
- Co-fournisseur/ Sous-traitant
- Leader d'un consortium
- Partenaire d'un consortium

Part du projet total: % du volume financier total

c) Engagement d'autres institutions (ECA, Banque mondiale, etc.)

- Les agences étatiques de crédit à l'exportation suivantes sont également engagées:
- Les banques de développement internationales ou régionales suivantes sont également engagées:

13. Transparence/autorisation de publication

- Lors d'un accord de principe, la SERV est autorisée à publier sur Internet ex ante les données suivantes pour les projets sélectionnés: pays, secteur d'activité et exportateur ou nom du projet, catégorie d'environnement et, le cas échéant, des renvois à des informations complémentaires (p. ex. EIE ou site web du projet). Lors de l'établissement de la police d'assurance, la SERV est autorisée à publier sur Internet les données suivantes pour les projets sélectionnés: pays, secteur d'activité et exportateur ou nom du projet, valeur de la livraison (en catégories), durée, catégorie d'environnement et, le cas échéant, des renvois à des informations complémentaires (p. ex. EIE ou site web du projet).

La SERV informera le requérant avant la publication.

- Le requérant refuse la publication pour les raisons suivantes:
-

² p.ex. livraison de pièces de rechange

Formulaire de demande exportateur

V3.1, Etat au 27 janvier 2009

14. Check-list des annexes

Veillez vérifier si les annexes suivantes sont nécessaires à votre demande et, le cas échéant, nous communiquer si elles sont jointes à la demande, en cochant les cases correspondantes:

- | | | |
|---|---------------------------------|--|
| Annexe 1:
Procuration et déclaration d'engagement de l'exportateur
(uniquement en cas d'assurance de crédit acheteur) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 2:
Questionnaire sur le risque de l'acheteur privé
(en cas de demande de l'assurance du risque de ducroire, avec auteur de la commande de droit privé) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 3:
Questionnaire complémentaire
(nécessaire pour les opérations d'exportation vers des pays à bas revenu et avec valeur de la commande dès CHF 10 mio.) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 4:
Mémoire de projet
(nécessaire en cas de projets multisourcing, financements de projets, financements structurés ainsi que pour toute autre opération d'exportation présentant un caractère particulier) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |
| Annexe 5:
Informations sur l'exportateur
(pour les nouveaux clients, avec extrait du RC) | <input type="checkbox"/> jointe | <input type="checkbox"/> sera fournie ultérieurement |

Le requérant s'engage envers la SERV et le DFE à fournir les renseignements qui leur sont nécessaires afin de remplir les exigences légales de l'art. 35 LASRE (évaluation).

Le requérant confirme avoir pris connaissance des informations figurant dans cette demande et avoir fourni des indications complètes et exactes.

Lieu et date

Signature valable du requérant/timbre de l'entreprise

Prévention de la corruption dans le cadre de l'assurance de crédit à l'exportation de la SERV

Schweizerische Exportrisikoversicherung
Assurance suisse contre les risques à l'exportation
Assicurazione svizzera contro i rischi delle esportazioni
Swiss Export Risk Insurance



Pièce jointe au formulaire de demande exportateur

Déclaration anticorruption de l'exportateur

(Couverture CF, RF, GC et RC, ainsi que couverture combinée CF et CA)

Le requérant a pris connaissance du fait que l'octroi et la validité d'une assurance sont soumis à la condition du respect, actuel et futur, des dispositions légales suisses en ce qui concerne le contrat d'exportation objet de la présente demande.

Nous confirmons que:

1. ni nous ni des personnes qui agissent pour notre compte, comme des collaborateurs ou mandataires, n'avons procédé ou ne procéderons à des agissements visant à corrompre des agents publics d'états étrangers ou des représentants d'organisations internationales, ou n'avons pris ou ne prendrons des mesures punissables afin de conclure le contrat d'exportation / contrat de crédit ou d'obtenir un autre avantage indu en rapport avec l'opération objet de la couverture demandée;
2. nous ne figurons pas sur les listes d'exclusion, accessibles au public, établies par le groupe de la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ou la Banque interaméricaine de développement;
3. ni nous, ni des personnes, comme des collaborateurs ou des mandataires qui agissent pour notre compte en rapport avec l'opération pour laquelle une couverture est demandée,
 - 3.1 ne faisons l'objet d'une poursuite pénale pendante ou
 - 3.2 au cours des cinq dernières années,
 - a) n'avons été condamnées dans un jugement ou
 - b) n'avons fait l'objet de mesures administratives étatiques pour corruption d'agents publics étrangers ou de représentants d'organisations internationales.

Obligation de renseigner

Nous savons que nous sommes tenus, pendant la procédure de demande ainsi qu'après l'octroi de l'assurance demandée, d'exposer de manière complète et exacte tous les faits relatifs à l'opération d'exportation importants pour l'entrée en vigueur de l'assurance de crédit à l'exportation. Cela implique aussi de répondre aux questions de la SERV sur l'identité de nos mandataires prenant ou ayant pris part à la conclusion du contrat d'exportation (agents), ainsi que sur la cause et le montant des sommes que nous leur avons éventuellement versées.

Note

Nous avons en particulier pris connaissance des art. 102, 322 ter, 322 quinquies, 322 septies et 322 octies CP, les art. 4 let. a et 23 LCD, ainsi que les dispositions pénales de l'art. 36 LASRE.

Lieu et date

Signature valable du requérant/timbre de l'entreprise